



Commune de THELOD

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 09 mars 2022 à 19 heures 00 minutes
Salle conseil

Présents :

Mme BONNET Isabelle, M. GOBETTI Valentin, M. GODEFROY Denis, Mme GUENAT Guylène, M. GUIRKINGER Fabien, Mme HOGNON Isabelle, M. MEYER Bruno, Mme ROTHON Anne-Marie, Mme SIEGEL Marie Laure

Procurator(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. MEYER Bruno

Président de séance : Mme ROTHON Anne-Marie

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 février 2022

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Délibération 05/2022 : Poste d'adjoint

Madame le Maire informe que suite à la démission de Philippe DELEAU, le poste de troisième adjoint est vacant.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer ce poste

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide la suppression du poste de troisième adjoint.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Délibération 06/2022 : Délégués et commissions

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de procéder au remplacement des délégués démissionnaires aux commissions communales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal reconstitue les commissions :

Forêt		Fabien GUIRKINGER Denis GODEFROY
Ecole	Titulaires	Isabelle BONNET Isabelle HOGNON
	Suppléants	Anne- Marie ROTHON Bruno MEYER
Correspondant défense		Valentin GOBETTI
CCAS		Isabelle BONNET Guylène GUENAT Valentin GOBETTI

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Délibération 07/2022 : Demande de subventions : travaux investissement

Madame Le Maire rappelle la délibération 23/2021 du 22 septembre 2021 concernant une demande de subvention ou toutes aides pour l'aménagement d'un espace de loisir partagé, rue de Pany dont l'estimation HT de ces travaux s'élève à 63 208 € seront inscrits au budget primitif 2022. Mme le Maire a l'autorisation de signer tous les documents afférents à ce dossier.

En complément d'une demande de subvention, il a lieu d'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec le Foyer Rural de Thélod et le service animation jeunesse de l'intercommunalité et autres organismes pour l'utilisation de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- A solliciter toutes aides pour financer ce projet,
- A conventionner avec des organismes et associations pour l'utilisation de cet équipement,
- A signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à THELOD

Le secrétaire,
Bruno MEYER



Madame le Maire,
Anne Marie ROTHON

